

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 006-1891/10/CC

■ Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation du tunnel du Vieux-Port à Marseille
DIFRA 10/4251/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI 005-1244/09/CC du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé une autorisation de programme de 22 000 000 euros relative à la réhabilitation du tunnel sous le Vieux-Port.

Depuis, les études de projet ont été finalisées. Les services de sécurité ont fait part de demandes complémentaires, visant à améliorer la sécurité du tunnel.

Ainsi, il est apparu nécessaire d'ajouter des prestations initialement non prévues afin d'obtenir un avis favorable lors du passage devant la Commission Nationale d'Evaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers, telle que la création d'issues de secours supplémentaires, la pose de colonnes sèches, le remplacement du Tableau Général Basse Tension, de la Gestion Technique Centralisée de la signalétique, l'aménagement d'un demi-tour dans la zone carénage et le remplacement d'équipements qui seront obsolètes en 2012 et dont la maintenance s'avèrera alors difficile.

Enfin, le poste de désamiantage a dû être également revu, suite à une première expérience lors de la dépose de parements dans le cadre de la construction du tunnel de l'axe littoral et à l'évolution récente de la réglementation dans ce domaine.

Ainsi, le forfait de rémunération définitif du groupement de maîtrise d'œuvre a dû être adapté à l'évolution du programme et entériné par avenant, approuvé en Commission d'appel d'offres en novembre 2009.

C'est pourquoi, compte tenu de ces évolutions et afin de poursuivre cette opération de réhabilitation, il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme initiale de 4 000 000 euros, afin de la porter à 26 000 000 euros.

Il convient dès lors, d'affecter la revalorisation de l'autorisation de programme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° VOI 005-1244/09/CC du 26 mars 2009.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'affecter la revalorisation de programme pour réhabiliter le tunnel sous le Vieux-Port.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation du tunnel sous le Vieux-Port pour un montant de 26.000.000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2010 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Opération n°: 2009/00109 - Natures : 2031/2315 - Fonction : 822 – Sous Politique : C 311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit prévisionnellement comme suit :

Année 2010 : 2 000 000 euros
Année 2011 : 13 300 000 euros
Année 2012 : 6 000 000 euros
Année 2013 : 4 700 000 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Commune de Marseille et de l'ADEME, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures Routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI